



Fédération québécoise
d'athlétisme

POLITIQUE D’AFFILIATION 2021

La Fédération québécoise d’athlétisme présente la « Politique d’affiliation 2021 » ainsi que les tarifs d’affiliation qui s’appliquent à compter du 1^{er} septembre 2020.

FAITS SAILLANTS

1. **L’affiliation de tous les membres (individuels et clubs) est obligatoire.**
2. Instauration d’une affiliation d’été pour les athlètes benjamins à vétérans.
3. Mise en place de “Conditions de reconnaissance des clubs”.
4. Tous les entraîneurs doivent avoir complété leur vérification des antécédents judiciaires avant d’agir à titre d’entraîneur et être reconnus par la FQA.
5. Tous les entraîneurs ou animateurs œuvrant au sein de la FQA doivent respecter les minimas de formation. Ces minimas s’appliqueront graduellement à partir de 2021.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

1. Réduction du tarif d’affiliation pour les athlètes indépendants et instauration d’un tarif saisonnier d’été
2. Réduction du tarif d’affiliation pour les athlètes hors-stade indépendants



Fédération québécoise
d'athlétisme

PRINCIPES

Quatre principes guident la Politique d'affiliation 2021.

1. Équité

Tous les clubs et membres individuels sont soumis aux mêmes règles d'application sans exception et de manière uniforme.

2. Représentativité

Le nombre de membres affiliés reflète le nombre d'athlètes pratiquant réellement l'athlétisme à l'intérieur des clubs membres. La FQA doit pouvoir compter sur un portrait fidèle et représentatif de la pratique au sein des clubs pour bien adapter la conception et la mise en place de programmes de développement des athlètes, des clubs, des entraîneurs et des officiels.

3. Responsabilité

La politique d'affiliation reconnaît la responsabilité de toutes les parties prenantes de mettre en place un environnement sain, sécuritaire, adapté et stimulant pour tous les membres. La responsabilité d'offrir un environnement sécuritaire et de qualité aux athlètes est pleinement assumée par la FQA et les Clubs dans la mesure où les athlètes sont dûment enregistrés via leur affiliation.

4. Accessibilité

La politique d'affiliation n'est pas un obstacle majeur à la pratique de l'athlétisme relativement à d'autres sports pratiqués de manière structurée. Les tarifs d'affiliation sont élaborés avec un souci de favoriser l'accessibilité de l'athlétisme au plus grand nombre.



CONDITIONS DE RECONNAISSANCE POUR ÊTRE UN CLUB RECONNU PAR LA FQA

1. Le club doit être dûment incorporé en tant qu'Organisme Sans But Lucratif (OSBL) et être en règle avec le gouvernement.
2. Tous les individus participants à des activités du club doivent être membres de la FQA.
3. Au minimum, un club doit être composé de:
 - a. 2 membres associés dont le/la président(e) du club (le président du club ne peut pas être l'un des entraîneurs du club);
 - b. 1 entraîneur;
 - c. 5 athlètes.
4. Tous les entraîneurs doivent avoir complété leur vérification des antécédents judiciaires avant d'agir à titre d'entraîneur.
5. Tous les entraîneurs ou animateurs œuvrant au sein de la FQA doivent respecter les minimas de formation.
6. Chaque année, le club doit s'affilier et payer les frais associés avant le 15 décembre afin que les athlètes et membres puissent participer aux activités de la FQA et être assurés.
7. Le club doit s'assurer que toutes les factures sont payées en moins de 30 jours, sous peine de perdre ses privilèges (et ceux des membres individuels).
8. Un registraire doit être identifié pour faire le suivi des affiliations avec la FQA.
9. Un responsable de club (normalement le président) doit être identifié afin de faire tous les autres suivis pertinents avec la FQA.
10. Le club doit s'engager par écrit à faire signer les codes d'éthique à ses membres (athlètes, entraîneurs, etc...).
11. Les athlètes étrangers en « visite » au Québec, sous présentation de leur affiliation active dans leur province ou pays d'origine, peuvent participer aux activités de la FQA sans affiliation, si leur séjour est de 2 mois ou moins. Pour tout séjour plus long, l'athlète doit s'affilier selon les règles.



Fédération québécoise
d'athlétisme

AVANTAGES DES CLUBS MEMBRES DE LA FQA

Voici les principaux avantages des clubs membres de la FQA :

1. Assurance responsabilité civile pour vos administrateurs et dirigeants.

Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'une faute, erreur, omission, négligence commise par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs et causant un dommage à une tierce partie.

Qui est assuré ?

Les administrateurs et dirigeants

Les employés, les bénévoles et les membres de comités

L'organisme

2. Assurance responsabilité civile générale.

Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages corporels ou matériels causés par lui à autrui, du fait de ses opérations ou ses activités. De plus, elle couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré suite à un préjudice personnel ou un préjudice découlant d'activités de publicité, subis par autrui.

Elle couvre également les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages matériels causés par lui à des lieux qu'il loue (locaux, gymnase, etc.)

Qui est assuré ?

Les administrateurs et dirigeants

Les employés, les bénévoles et les membres de comités

L'organisme

Les athlètes



Fédération québécoise
d'athlétisme

3. Assurance accident pour vos membres individuels.

Cette assurance offre une couverture en cas de décès, mutilation. Elle rembourse des frais médicaux et dentaires en cas d'accident.

4. Accès au Fonds de développement régional.

Le Fonds de développement régional permet aux clubs de recevoir un soutien financier pour la mise en place de projets de développement ayant un impact positif pour le développement à moyen et long terme de l'athlétisme dans la région concernée.

5. Admissible à être honoré lors du Gala Athlètes

Le club peut soumettre des nominations dans les différentes catégories admissibles lors du Gala annuel.

6. Accès au Congrès annuel de la FQA

Les administrateurs du club peuvent participer gratuitement aux activités de formation, échanges et présentations lors du Congrès annuel FQA.

7. Participer à la vie démocratique de votre Fédération

Votre club a accès à l'Assemblée Générale Annuelle avec droit de vote selon les règles en vigueur et peut ainsi participer à l'élaboration des grandes décisions de la FQA.



Fédération québécoise
d'athlétisme

AVANTAGES DES MEMBRES INDIVIDUELS DE LA FQA

Voici les principaux avantages des membres de la FQA :

1. Accès aux réseaux de compétitions régional, provincial, national et international.
2. Reconnaissance des performances au niveau provincial, national et international.
3. Assurance-accident à l'entraînement et en compétition.
4. Admissible à être honoré lors du Gala Athlètes.
5. Rabais à l'inscription aux compétitions du Circuit « Les Premières Foulées Bruny Surin ».
6. Carnet de progression athlétique gratuit aux enfants de 4 à 13 ans.
7. Accès aux camps de perfectionnement pour les athlètes de la relève et leurs entraîneurs.
8. Accès aux programmes de bourses de différentes organisations (Fondation de l'Athlète d'Excellence du Québec, Fondation Sport-Études, Club Médaille d'Or, etc...).
9. Accès au programme de crédits d'impôts pour athlètes identifiés du Gouvernement du Québec
10. Admissible pour être sélectionné au sein des Équipes du Québec et des équipes nationales.
11. Accès au soutien financier pour athlètes identifiés lors des projets d'Équipes du Québec (championnats canadiens, camps en climat chaud et en Europe).
12. Accès aux programmes Sport-Études.
13. Accès au programme de soutien à l'engagement d'entraîneur du Gouvernement du Québec
14. Accès aux formations pour entraîneurs et activités de perfectionnement à tarif réduit.
15. Accès aux formations et activités de perfectionnement pour officiels.
16. Accès gratuit à la Réunion annuelle des entraîneurs lors du Congrès annuel FQA.
17. Vérification des antécédents judiciaires sans frais pour les entraîneurs et officiels (tous les 3 ans).
18. Rabais sur les frais d'inscription à certaines courses sur route et trail sanctionnées par la FQA.
19. Rabais offerts par de nombreux partenaires de la FQA.
20. Tous les membres de la FQA sont aussi membres d'Athlétisme Canada et ont ainsi accès à tous les services et programmes nationaux.

Devenir membre de la Fédération québécoise d'athlétisme, c'est aussi soutenir le développement des différents programmes et représente un investissement dans le développement de l'athlétisme à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale.



Fédération québécoise
d'athlétisme

Tarifs d'affiliation 2021

Affiliation du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Valide à partir du 1er septembre 2020 pour les nouveaux membres.

Les taxes sont incluses dans ces tarifs : TPS (101755254 RT) et TVQ (1006186744 TQ).

VOUS ÊTES UN CLUB

CLUBS	Tarif annuel
Athlétisme (1)	700\$
Hors-stade (route, trail, montagne, ultra) (2)	250\$
Initiation (3)	250\$
Équipe scolaire	350\$

(1) Inclut plusieurs ou toutes les composantes (athlétisme, initiation, route, trail, montagne, ultra)

(2) 100% des athlètes doivent être affiliés à titre de coureur hors stade

(3) 100% des athlètes doivent être affiliés à titre initiation



VOUS ÊTES MEMBRE D'UN CLUB

MEMBRES INDIVIDUELS			
<i>Athlètes compétitifs</i>			
Catégorie	Années de naissance	Tarif annuel	Tarif saisonnier*
Benjamin - U14	2008 ou après	40\$	Été : 30\$
Cadet - U16	2006-2007	60\$	Été : 45\$
Juvenile - U18	2004-2005	70\$	Été : 50\$
Junior - U20	2002-2003	85\$	Été : 60\$
Sénior	1987 à 2001	95\$	Été : 70\$
Vétéran	1986 ou avant	70\$	Été : 50\$
<i>Athlètes compétitifs limités ou récréatifs</i>			
Initiation U14 (1)	2008 ou après	20\$	Session : 10\$
Récréatif / Entraînement (14 ans +)	2007 ou avant	30\$	Session : 20\$
Athlète hors-stade	2003 ou avant	10\$	N/A
<i>Cadres sportifs</i>			
Associé	2003 ou avant	45\$	N/A
Entraîneur	2006 ou avant	60\$	N/A
Animateur sportif de 18 ans + (3)	2002 ou avant	50\$	N/A
Animateur sportif de - 18 ans (4)	2003 ou après	30\$	N/A
Officiel	2006 ou avant	Gratuit	N/A

* Période été : 1^{er} avril au 30 août

* Sessions : Janvier à Avril / Mai à Août / Septembre à Décembre. 2 sessions = 1 an (3e session sans frais)

- (1) Inclut le carnet Cours Saute Lance Roule et rabais aux compétitions Premières Foulées Bruny Surin
- (2) Animateur sportif : personne âgée de 18 ans ou plus qui anime uniquement des groupes d'initiation (moins de 14 ans).
- (3) Animateur sportif : personne âgée de moins de 18 ans qui anime uniquement des groupes d'initiation (moins de 14 ans).



Fédération québécoise
d'athlétisme

VOUS N'ÊTES PAS MEMBRE D'UN CLUB (MEMBRE INDÉPENDANT)

MEMBRES INDIVIDUELS			
<i>Athlètes compétitifs</i>			
Catégorie	Années de naissance	Tarif annuel	Tarif saisonnier
Benjamin à Vétéran	2008 ou avant	200\$	Été : 140\$
<i>Athlètes compétitifs limités ou récréatifs</i>			
Athlète hors-stade récréatif	2003 ou avant	20\$	N/A
<i>Cadres sportifs</i>			
Entraîneur	2006 ou avant	60\$	N/A
Officiel	2006 ou avant	Gratuit	N/A